



Losey Michel / Ducotterd Christian, députés

Pont RPC fribourgeois pour faciliter la création d'installations photovoltaïques dans le canton

Cosignataires : --- Direction : DEE

Réception au SGC : 14.09.2012 Transmission à la Direction : *21.09.2012

Dépôt

Par le dépôt de cette motion, nous demandons au Gouvernement fribourgeois de mettre en place un système d'incitation sous la forme d'un pont RPC cantonal pour faciliter la création de nouvelles installations photovoltaïques sur le territoire du canton.

En effet, la loi fédérale sur l'énergie stipule dans ses buts (art. 1 al. 3) que la production d'énergies renouvelables doit être augmentée de 5400 GWh au minimum jusqu'en 2030. Cette loi date du 26 juin 1998 et après 14 ans d'application la production d'énergies renouvelables est très loin de l'objectif à atteindre. Sans une volonté affirmée et concrète il ne sera pas possible de réaliser les objectifs fixés.

Le canton de Vaud l'a compris, il a mis en place depuis le 1^{er} juillet 2012 un pont RPC pour tous les projets vaudois qui répondent à certains critères, notamment tous les projets qui sont en liste d'attente de la RPC fédérale et déposés jusqu'à une certaine date. Nous demandons d'introduire dans une ordonnance, voire idéalement dans la loi, qu'un pont RPC fribourgeois soit créé sur les mêmes bases que nos voisins vaudois pour permettre au canton de Fribourg, d'une part, de fournir le nombre de GWh fixé dans l'actuelle loi sur l'énergie et, d'autre part, d'inciter les Fribourgeois à investir dans ces nouvelles énergies renouvelables afin d'anticiper l'abandon du nucléaire et combler le manquement en énergie nécessaire pour nos habitants.

Développement

Une journée d'énergie solaire correspond à environ 10 000 jours de besoins énergétiques de la terre. Le potentiel de notre soleil est immense, encore faut-il savoir comment l'appriivoiser et le valoriser.

Les avantages de l'énergie photovoltaïque sont multiples, à savoir une disponibilité quasi illimitée de la ressource solaire, une grande disponibilité de surfaces bâties, une production d'électricité silencieuse sans mouvement et sans émission, une production proche de la consommation, une production en corrélation avec la demande de pointe.

Dans ce contexte, la Suisse a sa place et son rôle à jouer, les possibilités et le potentiel sont présents et peuvent être exploités également dans la production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques. La loi fédérale sur l'énergie fixe un objectif de 5400 GWh supplémentaire d'électricité à partir de sources renouvelables d'ici à 2030. A travers la loi fédérale sur la réduction

* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

des émissions de CO₂ notamment, la Suisse a pris des engagements à hauteur de 15 % de diminution des émissions de CO₂ en lien avec l'utilisation de combustibles fossiles.

Au-delà de convictions politiques, il faut maintenant mettre en place des outils qui permettent d'atteindre ces buts. Dans certains pays, le message a été compris et il est concrétisé par des applications conséquentes. L'Allemagne produit autant d'électricité solaire que le restant du monde. Tout ceci ne s'est pas réalisé sans une incitation à l'installation des panneaux photovoltaïques. La RPC suisse est calquée en partie sur le système allemand.

La RPC permet de soutenir l'installation de nouvelles productions d'énergies photovoltaïques. En revanche, les montants dévolus pour ce genre de programmes sont nettement insuffisants et la liste des dossiers s'allonge. A ce jour, plus de 26 632 dossiers ont été déposés, 6376 dossiers ont reçu une réponse positive et il reste 20 256 dossiers en attente de recevoir une rétribution à prix coûtant.

Le canton de Vaud l'a bien compris, il a mis en place depuis le 1^{er} juillet 2012 un pont RPC doté de 15 millions qui permet de pallier l'attente pour les dossiers vaudois qui ont été inscrits jusqu'au 31 décembre 2011. Dans le canton de Vaud, ce sont 618 dossiers qui pourront bénéficier de cette mesure qui permet de réaliser des installations photovoltaïques qui sont sur la liste d'attente fédérale. Une somme spécifique de 15 millions a été allouée. La rétribution cantonale vaudoise couvre le 90 % du tarif de la RPC fédérale. Elle est octroyée pour une période de deux ans, renouvelable deux fois au maximum (soit 6 ans au maximum) ou jusqu'à une décision positive de Swissgrid.

Fribourg doit aussi avoir plus de 600 dossiers cantonaux dans la liste d'attente jusqu'au 31 août 2012. En mettant en place une telle mesure, le Canton de Fribourg encouragerait une réalisation plus rapide des projets bloqués par le plafond fédéral et permettrait de disposer d'aides financières fédérales pour les projets fribourgeois, ce qui est une excellente chose.

Une mise en place rapide est souhaitable pour avoir des impacts non seulement au niveau des réalisations mais également sur l'apport financier fourni par la Confédération pour la réalisation d'infrastructures fribourgeoises.
